

1. **Code d'identification unique du produit :**
CERMIX MORTIER 920
2. **Numéro permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :**
Voir emballage : nom du produit, date de fabrication, numéro de lot, centre de fabrication
3. **Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :**
Mortier de maçonnerie à performance garantie, pour l'utilisation à l'extérieur et à l'intérieur sur parois, plafonds et colonnes dans le cas d'éléments sujets à exigences structurelles
4. **Nom, raison sociale et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :**
CERMIX S.A. Route de Nyon 39, 1196 Gland
5. **Nom et adresse de contact du mandataire couvrant les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :**
Non applicable
6. **Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :**
Système 2+
7. **Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :**
Le fabricant a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type et le contrôle de la production en usine selon le système 2+.
8. **Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :**
Non applicable
9. **Performances déclarées :**

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Résistance à la compression	M15	EN 998-2 : 2006
Adhérence en cisaillement en flexion	NPD	
	NPD	
Teneur en chlorures	NPD	
Réaction au feu	Classe A1	
Absorption d'eau	NPD	
Perméabilité à la vapeur d'eau	μ 15/35	
Conductivité thermique	1,11 (P=50%) / 1,21 (P=90%) W/mK (valeur tabulée)	
Durabilité (résistance au gel-dégel)	Evaluation reposant sur les dispositions en vigueur sur le lieu prévu d'utilisation du mortier	
Substances dangereuses	Voir FDS	

10. **Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées au point 9.**
Conformément au règlement (UE) N° 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné au point 4.

Gland, le 22 septembre 2021.
Signé pour le fabricant et en son nom par :


 Patrick Boehler
 Directeur Général Cermix Suisse SA